



COMMUNE DE DOUBS

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2024

Le Conseil municipal, s'est réuni le mercredi 10 juillet 2024 au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Georges COTE-COLISSON, Maire.

Présents : Mmes BRUCHON, COSTE, HENRIET, LARESCHE, LECLERCQ, ROGEBOZ, ROLOT et SAUVAGEOT. MM. BILLOT, BLONDEAU, BRUILLARD, COTE-COLISSON, FLEUROT, C. PETIT, L. PETIT, REYNARD, TEMPESTA et VALLET.

Représentés : Mme CLERO pouvoir à M. TEMPESTA, Mme SAILLARD pouvoir à Mme BRUCHON, M. BARTHE pouvoir à Mme HENRIET, M. BARTHES pouvoir à M. COTE-COLISSON.

Excusée : Mme INVERNIZZI.

Mme SAUVAGEOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 20 voix et pour 2 abstentions, approuve le procès-verbal de la séance du 29 mai 2024.

2. Programme pluriannuel de création de liaisons et équipements cyclables – Approbation du programme de travaux, du plan de financement et des demandes de subventions – Autorisation de lancer la mise en concurrence.

DEPENSES HT							
Tranches	Travaux	MOE	Acq. Fonc.	Etudes	AAPC	Comm.	Total
TF 1 63.01%	1055289	50864.93	39000	11783.46	656	200	1157793.4
TF 2 20.68%	337447	19707.41		2350	191	300	359995.41
TF 3 6.66%	111966	9741.04		1950	62	200	123919.04
TF 4 9.65%	164672	13009.09		1600	91	400	179772.09
Total	1669374	93322.47	39000	17683	1000	1100	1821479.9

TF 1 = Estima° APD V1 + Eclairage public.
75.77% sur TF1+TF2
TF 2 = Av. CdA(54K€), Gir. V1 (220K€), 2 VC Besançon (63K€) 24.23% sur TF1+TF2
TF 3 = Estima° APD
40.7% sur TF3+TF4
TF 4 = Estima° APS voies cyclables + arrêts bus
59.3% sur TF3+TF4

RECETTES							
Tranches	Autofinancement		5ème AAP Plan Vélo			FEDER	
	€	% du Prog.	€	% du Prog.	% TF1/TF2	€	% du Prog.
TF 1	587707.3					286091	
TF 2	112201.9		242834		17.44	88955	
TF 3	24784	41.76		13.33		30620	24.71
TF 4	35954					44334	
	760647.2	41.76	242834	13.17		450000	24.71

Tranches	Département (1 dem./an 24 à 26)			7ème AAP Plan Vélo			Tx 80%	Total subv.	% fin.
	€	% du Prog.	% TF	€	% du Prog.	% TF3/TF4			
TF 1	100000		8.64				1457183.9	1060832.7	58.24
TF 2	100000		27.78				926234.71	570086.1	49.24
TF 3	22423	14.7	18.09	46092	5.5		287996.3	247793.5	68.83
TF 4	45376		25.24	54108		32.99	99135.2	99135.4	80.00
	267798.7	14.7		100200	5.5		143817.7	143817.7	80.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, 3 contre (Mme LECLERCQ, MM. BRUILLARD et FLEUROT), Mme ROGEBOZ ne prenant pas part au vote :

- approuve le programme de l'opération et l'enveloppe budgétaire qui y est attachée,
- approuve le plan de financement tel que joint à la présente délibération,
- sollicite le soutien financier de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du FEDER Objectif spécifique 5.1 – Fiche action « Mobilité urbaines durables » et du Département du Doubs,
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des accords de subvention,
- autorise M. le Maire à lancer la mise ou les mises en concurrence relatives aux travaux,
- autorise M. le Maire à réaliser toute démarche et signer tout document nécessaire à l'avancement du présent dossier.

3. Programme pluriannuel de liaisons et équipements cyclables – Fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 4 contre (Mmes LECLERCQ et ROGEBOZ MM. BRUILLARD et FLEUROT) :

- arrête le forfait définitif de rémunération au groupement mandaté par BEJ à la somme de 93 322,47 € HT,
- autorise M. le Maire à signer l'avenant qui en découle.

4. Création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur – Choix du titulaire de la mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le choix de l'entreprise PLANAIR au taux de rémunération de 7,93%, soit la somme de 68 600 € HT,
- autorise M. le Maire ou M. le Premier adjoint à signer le marché.

5. Création d'un éclairage public sur le Chemin du Train - Choix des entreprises titulaires des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 4 contre (Mmes LECLERCQ et ROGEBOZ MM. BRUILLARD et FLEUROT) :

- approuve le choix des entreprises de la manière suivante :
 - Lot n°1 – Génie civil : SAS ROY VETTER au prix de 40 994,50 € HT pour la tranche ferme et 19 873,50 € HT pour la tranche optionnelle,
 - Lot n°2 – Éclairage public : BALOSI-MARGUET au prix de 50 510,09 € HT pour la tranche ferme, 23 114,99 € pour la tranche optionnelle 1 et 2 206 € HT pour la tranche optionnelle 2,
- autorise M. le Maire ou M. le Premier adjoint à signer les marchés.

6. Budget général – Décision modificative n°1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 4 abstentions (Mmes LECLERCQ et ROGEBOZ MM. BRUILLARD et FLEUROT), approuvé la décision modificative n°1 ci-dessous :

Dépenses d'investissement : 43 285 €

10222 – Taxe d'aménagement :

21 935 €

2031 – Frais d'études :

-91 000 €

2315 – Immobilisations en cours – Installations techniques : 112 350 €
Recettes d'investissement : 43 285 €
1641 – Emprunts en euros : 43 285 €

7. Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Modification des inscriptions des crédits – Opération : Programme pluriannuel de créations de liaisons et équipements cyclables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 4 contre (Mmes LECLERCQ et ROGEBOZ MM. BRUILLARD et FLEUROT) :

- autorise M. le Maire à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes,
- précise que les crédits de paiement sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

8. Budget Bois – Décision modificative n°1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvé la décision modificative n°1 ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement : 0 €

611 – Contrats de prestations de services : 2 542 €
023 – Virement à la section d'investissement : - 2 542 €

Dépenses d'investissement : -2 542 €

238 – Avances sur commandes d'immobilisations corporelles : - 2 542 €

Recettes d'investissement : -2 542 €

021 – Virement de la section de fonctionnement : - 2 542 €

9. Création d'un champ photovoltaïque sur le toit de l'Espace Rives du Doubs – Délégation à M. le Maire – Action en justice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 4 abstentions (Mmes LECLERCQ et ROGEBOZ, MM. BRUILLARD et FLEUROT) :

- autorise M. le Maire à intenter toute action en justice à entreprendre dans le cadre du dossier relatif à la création d'un champ photovoltaïque sur le toit de l'Espace Rives du Doubs,
- désigne DSC Avocats – 23 rue de la Préfecture – 25000 BESANÇON pour représenter les intérêts de la commune en cette affaire,
- autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraires.

10. Arrachage des fibres du revêtement du terrain de football du stade Georges GRIFFON – Délégation à M. le Maire – Action en justice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à intenter toute action en justice à entreprendre dans le cadre du dossier relatif à l'arrachage des fibres du revêtement du terrain de football du stade Georges GRIFFON,
- désigne DSC Avocats – 23 rue de la Préfecture – 25000 BESANÇON pour représenter les intérêts de la commune en cette affaire,
- autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraires.

11. CC du Grand Pontarlier – Restitution de la compétence « Gestion administrative et du personnel des regroupements pédagogiques intercommunaux et des écoles intercommunales »

M. le Maire, compte tenu que le retour de compétence ne concerne pas la commune, ne met pas aux voix cette délibération. La CCGP sera donc informée de l'avis réputé favorable de la commune.

12. Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Convention d'objectifs et de moyens – Association Les Francas du Doubs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve cette convention,
- autorise M. le Maire ou le Premier adjoint à la signer.

13. Motion relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI-H).

Le Conseil municipal, par 18 voix pour, 3 contres (Mmes LECLERCQ et ROGEBOSZ, M. BRUILLARD, une abstention (M. FLEUROT), d'adopte la présente motion de refus de la réduction du délai de révision de la zone 2AU-Y à moyen terme.

La séance est levée à 21h55.

Le Maire,
G. COTE-COLISSON



Fait à Doubs,
le 11 juillet 2024.